Le 1 octobre 2026
Pour information et diffusion

COMMUNIQUÉ 43/2026

GeMAPI : TRAVAUX EN RIVIÈRE SUR LES AFFLUENTS DE L'HÉRAULT ET DE LA LERGUE

D'octobre 2026 à février 2027, la Communauté de communes du Clermontais met en œuvre des travaux d'entretien et de gestion de la végétation sur plusieurs cours d'eau du territoire.

Dans le cadre de sa compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**, la Communauté de communes du Clermontais poursuit la mise en œuvre des plans de gestion de l'Hérault et de la Lergue aval.
Réalisés dans le cadre de procédures de **Déclaration d'intérêt général (DIG)**, ces travaux concernent plusieurs affluents de l'Hérault et de la Lergue. Ils s'inscrivent dans un programme de gestion sur **10 ans**, visant notamment à préserver le bon fonctionnement des cours d'eau et à améliorer leurs conditions d'écoulement, en complément de l'entretien régulier qui incombe aux propriétaires riverains.

Des interventions ciblées sur la végétation et les embâcles (accumulations de matériaux dans l'eau)

Les travaux sont réalisés de manière sélective, en fonction du contexte de chaque secteur et des enjeux identifiés. Ils peuvent notamment comprendre :

- L'abattage, l'élagage, le recépage (couper pour favoriser la repousse) et le débardage (retirer les arbres coupés/tombés) de certains bois
- L'élimination des embâcles gênant l'écoulement de l'eau
- La lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

Au total, **environ 10 kilomètres de cours d'eau** seront concernés par cette phase de travaux.

Les interventions porteront notamment sur :



Les affluents de l'Hérault :

- Le Garel à Canet ;
- Le Méric à Paulhan ;
- Le Roujac à Paulhan ;
- Le ruisseau des Mouillères à Usclas-d'Hérault ;
- Le ruisseau de Vareilhes à Usclas-d'Hérault.

Les affluents de la Lergue :

- Le Passant à Clermont l'Hérault et Lacoste ;
- Le Ronel à Clermont l'Hérault et Brignac.

Contact presse : Clément BOUSSAGOL - Service communication de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault
04 67 88 95 50 – c.boussagol@cc-clermontais.fr

Une information des propriétaires riverains

Les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier au cours du mois de septembre. Ils ont été invités à transmettre à la collectivité les informations utiles concernant leurs parcelles, notamment lorsqu'elles sont **louées ou exploitées en fermage**, lorsqu'ils souhaitent **récupérer le bois coupé**, ou lorsqu'ils souhaitent faire connaître des **recommandations particulières liées à la servitude de passage**.
Des courriers spécifiques seront également adressés aux propriétaires avant chaque nouvelle phase du programme afin de préciser les secteurs et les périodes d'intervention concernés.

Des travaux jusqu'en février 2027

Cette première phase de travaux se déroulera **d'octobre 2026 à février 2027**.

Ces interventions sont suivies par Marie Bouhier (m.bouhier@cc-clermontais.fr), technicienne du service GEMAPI de la Communauté de communes du Clermontais. Les interventions sont réalisées par l'entreprise ATP Environnement, avec une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) est assurée par Lesueur Meunier Coordination.

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau RMC, le Département de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais.



Contact presse : Clément BOUSSAGOL - Service communication de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault
04 67 88 95 50 – c.boussagol@cc-clermontais.fr